Swiss Banking

Le rôle des banques dans la transition climatique

Mai 2025

Prise de position de l'Association suisse des banquiers (ASB)

Swiss Banking

Le rôle des banques dans la transition climatique

PRISE DE POSITION DE L'ASB

L'essentiel en bref

- En raison de sa fonction économique, le secteur financier peut contribuer à la transformation de l'économie réelle et il joue un rôle important dans la transition vers un bilan «zéro émission nette».
- Les banques participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favorisent la capacité de résistance de l'économie en finançant des projets dans le domaine des énergies renouvelables, en soutenant des entreprises innovantes et en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans les décisions de crédit et d'investissement.
- Grâce à leur gestion des risques, les banques renforcent leur propre capacité de résistance face aux défis climatiques. En jouant leur rôle au sein d'un écosystème, elles encouragent la collaboration et le dialogue entre les entreprises, les particuliers et les milieux politiques.
- La Suisse s'est fixée pour objectif de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Des mesures étatiques sont prises à cet effet, mais aussi d'autres mesures résultant de la collaboration entre la Confédération et la branche ou d'un engagement volontaire. En outre, dans le cadre de l'autorégulation, la branche se fixe elle-même des règles contraignantes qui complètent et concrétisent les mesures étatiques sur des aspects essentiels.
- Des mesures fondées sur l'économie de marché et une réglementation fondée sur des principes permettent de tenir compte du dynamisme des évolutions en matière de finance durable. En particulier, l'internalisation des impacts négatifs comme le changement climatique, par exemple sous la forme d'une taxe incitative sur les combustibles fossiles, mérite d'être soutenue, de même que les règles de transparence et les plans de transition crédibles.
- Selon le secteur bancaire, il n'est pertinent ni d'interdire, ni de taxer spécifiquement (*brown penalizing*) le financement d'activités légales, mais non durables. De telles mesures contraindraient les banques à jouer un rôle de surveillance qui n'est pas le leur et nécessiteraient une gestion extrêmement bureaucratique. Les banques considèrent en outre que l'approche fondée sur les risques, qui a fait ses preuves dans la réglementation prudentielle, doit continuer d'intégrer les risques climatiques.
- Le processus de transition prend du temps et nécessite une main ferme. Une fois que les réglementations sont entrées en vigueur, il faut leur laisser le temps de déployer leurs effets. L'activisme politique nuit à la sécurité de planification, qui est pourtant indispensable aux investissements, et est donc contre-productif. Les instruments de l'économie

de marché peuvent sembler lents à court terme, mais ils compensent largement cet inconvénient par leur ampleur et leur stabilité.

En tant qu'entreprises, les banques contribuent directement à la transition climatique en adaptant leurs modèles d'exploitation. Par exemple, elles s'efforcent d'intégrer les enjeux environnementaux dans leur gestion d'entreprise en veillant à l'efficacité énergétique de leurs locaux, de leurs infrastructures informatiques et même de leurs guichets automatiques. L'effet obtenu est toutefois assez marginal, dans la mesure où les émissions directes de gaz à effet de serre générées par la place financière représentent à peine 1% des émissions nationales.

Rôle d'intermédiaires des banques dans l'allocation des capitaux

Le levier principal réside dans la fonction économique des banques, qui sont des courroies de transmission entre les investisseuses et les investisseurs d'une part, l'économie réelle d'autre part : les intermédiaires financiers assurent la fluidité des capitaux entre financeurs et entreprises financées, tout en traitant des informations concernant les uns et les autres. Ces flux de capitaux s'organisent en fonction des besoins des deux parties, mais aussi du cadre réglementaire en vigueur. En tant qu'intermédiaires financiers, les banques jouent ainsi un rôle clé dans la transformation de l'économie réelle, c'est-à-dire dans la transition vers une économie et une société durable.

Les trois fonctions majeures des banques, à savoir le financement, l'investissement et le marché des capitaux, ouvrent aux activités bancaires trois voies possibles pour participer à la transition climatique.

- **Financement :** la contribution des banques est importante en ce qui concerne le financement de projets durables (énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures respectueuses de l'environnement et autres initiatives en matière de durabilité). En mettant à disposition des moyens financiers, les banques ont l'opportunité de conseiller des entreprises et de soutenir des projets à impacts positifs sur l'environnement. Elles peuvent donc exercer une fonction d'orientation des flux de capitaux et organiser leur politique d'octroi de crédit en vue de promouvoir les pratiques durables.
- **Investissement :** en développant des produits financiers, les banques contribuent indirectement à promouvoir les investissements durables, c'est-à-dire à intégrer les aspects ESG ou à prévenir les impacts négatifs sur l'environnement ou la société. Comptent par exemple parmi ces produits financiers les emprunts verts et les fonds d'investissement se référant à la durabilité, qui encouragent les investisseuses et les investisseurs à placer leurs capitaux dans des projets ou des entreprises durables. Les placements peuvent répondre à diverses motivations. L'élément décisif est le dialogue proactif avec les clientes et les clients, afin d'identifier leurs objectifs personnels ainsi que les opportunités et les risques liés aux placements dans les produits financiers concernés. S'agissant des entreprises destinataires des capitaux, un dialogue actif avec elles et l'exercice des droits de vote des actionnaires permettent d'influer sur leur transition (*stewardship*).
- **Marché des capitaux :** les banques conseillent les entreprises désireuses de développer des modèles d'affaires durables ainsi que les particuliers attachés aux pratiques durables. Les sujets abordés sont par exemple la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, le passage aux énergies renouvelables ainsi que l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'entreprise.

Mise à disposition d'informations

Outre l'allocation des capitaux, les banques contribuent à la transition climatique par la **transparence** et la **mise à disposition d'informations** – qu'il s'agisse de leurs propres activités, dont elles rendent compte sur une base scientifique et de manière transparente, de leurs impacts environnementaux, qu'elles publient, ou de leurs efforts en vue de promouvoir la durabilité.

Prise en compte des risques environnementaux et climatiques

Grâce aux compétences spécifiques dont elles disposent en matière de risque, les banques jouent un rôle important dans la **gestion des risques environnementaux et climatiques.** Il convient de distinguer à cet égard entre risques physiques et risques de transition. On entend par **risques physiques** les dommages et les coûts causés par des phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, canicules, etc.) et qui sont susceptibles de nuire aux activités économiques d'une entreprise ou de compromettre sa valeur. Quant aux **risques de transition**, ce sont les risques inhérents à la transition vers une économie et une société à faibles émissions, à savoir, pour les entreprises, les risques réglementaires, les changements dans les habitudes de consommation, ou encore les risques de responsabilité et de litige. Intégrer les risques climatiques dans leurs processus d'évaluation et de gestion des risques permet aux banques de renforcer leur propre capacité de résistance face aux défis climatiques tout en envoyant des signaux forts aux entreprises financées – par exemple en exigeant des primes de risque.

Engagement social et politique

Indépendamment des mécanismes du marché, les banques forment un secteur qui s'implique dans le **dialogue social et politique.** Avec de nombreuses autres parties prenantes comme l'économie (réelle), les milieux politiques, les organisations non gouvernementales et la société civile, elles contribuent au pluralisme des opinions.

Les conditions-cadres, facteur clé de succès

Pour que les banques puissent pleinement jouer leur rôle dans la transition climatique, diverses conditions doivent être remplies. L'une d'elles est la **mise à disposition de diverses données**, en particulier par les entreprises, ce qui permet d'identifier les risques liés au changement climatique puis de les répercuter correctement sur les prix sous forme de primes de risque. Il faut également mettre en place des **conditions-cadres claires et stables**, notamment pour l'économie réelle, afin d'être mieux à même d'aider les entreprises à planifier leurs investissements à long terme. De toutes les options envisageables, l'introduction d'une **taxe incitative sur les émissions de gaz à effet de serre** semble la mieux adaptée à l'économie de marché, la plus efficace et la plus efficiente, surtout que la charge financière potentielle qu'elle représente pour l'économie globale peut être en majeure partie évitée au moyen d'une redistribution par tête.

Mesures appliquées au sein du secteur bancaire

La Suisse s'est fixée pour objectif de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Pour ce faire, elle doit se doter d'un cadre tel que sa place financière réalise des gains de compétitivité constants tout en contribuant efficacement à la durabilité. Le secteur bancaire applique d'ores et déjà diverses mesures à cet effet.

Mesures prescrites par l'Etat

La Suisse a ratifié divers dispositifs internationaux sur la durabilité, notamment les **Objectifs de développement durable (ODD)** et l'**Accord de Paris sur le climat**. Afin d'atteindre l'objectif «zéro émission nette» de gaz à effet de serre d'ici 2050, elle a adopté la **loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)**, complétée par la **loi sur le CO_2**. S'agissant de la transparence en matière climatique, les banques suisses appliquent notamment les recommandations de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**, la **circulaire de la FINMA sur la publication des risques financiers liés au climat**, ainsi que l'**ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques**. Les banques opérant à l'étranger sont soumises à des réglementations supplémentaires, en particulier des réglementations européennes.

Mesures issues de coopérations entre la Confédération et le secteur bancaire

Outre les mesures étatiques, les banques suisses sont concernées en matière climatique par des mesures issues de coopérations entre la Confédération et le secteur bancaire. Des **tests de compatibilité climatique** sont effectués régulièrement sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). Par ailleurs, en partenariat avec le secteur financier et avec des organisations non gouvernementales, la Confédération a développé les **Swiss Climate Scores**, qui permettent aux investisseuses et aux investisseurs de déterminer dans quelle mesure un placement est compatible avec les objectifs climatiques fixés à l'échelon international.

Mesures volontaires

De nombreuses banques se sont fixées des objectifs «zéro émission nette» sur une base volontaire et certaines ont adhéré à des initiatives internationales comme la **Net-Zero Banking Alliance (NZBA)** ou l'initiative **Net-Zero Asset Managers (NZAM)**. Grâce à un **dialogue actif (*engagement*)** avec les entreprises, complété par l'exercice systématique des droits de vote dans le sens de cet engagement, les banques peuvent contribuer à ce qu'elles améliorent leur impact climatique et réduisent leurs risques climatiques.

Autorégulation

Dans le cadre de l'autorégulation, la branche s'est fixée elle-même des règles contraignantes qui complètent et concrétisent la réglementation bancaire étatique sur des aspects essentiels. C'est ainsi qu'en 2022, l'Association suisse des banquiers (ASB) a introduit deux autorégulations en matière de finance durable.

L'une est relative notamment à l'**intégration des préférences ESG de la clientèle** dans le conseil en placement et la gestion de fortune, l'autre à la **prise en compte de l'efficacité énergétique des bâtiments** dans le conseil hypothécaire. En 2024, l'ASB a complété l'autorégulation sur les préférences ESG en y ajoutant la prévention de l'écoblanchiment.

Mesures de politique climatique pertinentes selon le secteur bancaire

D'un point de vue économique, il est essentiel d'**internaliser les impacts négatifs du changement climatique** et donc de recourir à des **mécanismes tarifaires pour lutter contre le changement climatique**. La prise en compte ciblée des externalités dans les activités de l'économie réelle, par exemple sous la forme d'une taxe incitative sur les combustibles fossiles, mérite, selon les banques, d'être saluée.

Pour des raisons d'efficacité, il y a lieu de privilégier les mesures fondées sur l'économie de marché, comme les **normes sectorielles** et/ou l'**autorégulation**, par rapport aux réglementations étatiques. En outre, s'agissant de ces dernières, il faudrait impérativement respecter le **principe de proportionnalité** et opter pour l'**approche fondée sur des principes**, afin de tenir compte du dynamisme des évolutions en matière de finance durable.

Des **règles de transparence** définies selon des normes internationales largement acceptées permettent une gestion éclairée des risques ainsi que des décisions étayées. Dans le même temps, elles offrent aux établissements financiers la possibilité de documenter envers l'extérieur les comportements particulièrement respectueux du climat. Il faut toutefois qu'elles soient adaptées à la taille, à la complexité, au profil de risque et au modèle d'affaires de la banque concernée. Enfin, du point de vue des banques, il faudrait soutenir les **plans de transition** crédibles, en particulier ceux élaborés par les entreprises de l'économie réelle, car ils constituent un instrument stratégique en vue d'une transition structurée vers une économie neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Mesures de politique climatique critiquables selon le secteur bancaire

Autant que possible, il faudrait **éviter que les mesures prévues s'écartent du cadre juridique de référence en place dans d'autres juridictions**, en particulier au sein de l'Union européenne (UE). Cela signifie concrètement que pour les banques opérant à l'échelon international, mais aussi pour les entreprises de l'économie réelle, ces mesures ne devraient pas être en contradiction ou faire double emploi avec les réglementations d'autres juridictions pertinentes.

Interdire le financement d'activités non durables, mais légales, est politiquement incohérent. Cela contraindrait les banques à jouer un rôle de surveillance qui n'est pas le leur. Les établissements financiers n'ont qu'un contrôle limité sur les impacts ESG des objets qu'ils financent et seraient confrontés à des risques importants ainsi qu'à de lourdes contraintes en termes de gestion.

La transition vers la neutralité carbone nécessite de financer également des entreprises qui, aujourd'hui, sont «brunes», dès lors qu'elles disposent de plans crédibles pour devenir «vertes» à l'avenir. **Taxer le financement d'activités non durables, mais légales (*brown penalizing*)** est donc considéré comme non pertinent. L'introduction d'une taxe incitative donnerait une impulsion tout à fait suffisante et éviterait d'importantes contraintes administratives.

La stabilité de la place financière est essentielle. L'approche fondée sur les risques, qui a fait ses preuves dans la réglementation prudentielle, doit donc continuer d'intégrer les risques climatiques. Pour autant, les exigences en vigueur en matière de fonds propres et de liquidités doivent rester équilibrées, y compris pour les banques qui ne sont pas d'importance systémique. Il y a donc lieu de **rejeter fermement tout accroissement ou allègement de ces exigences** motivé par des aspects climatiques.

Conclusion

En résumé, la voie suivie jusqu'ici par la Suisse pour atteindre l'objectif «zéro émission nette» va dans la bonne direction. Les mesures prises par les banques et déjà partiellement mises en œuvre sont complètes et conformes aux objectifs du Conseil fédéral en matière de finance durable. Il faudra continuer à les appliquer systématiquement et à les développer sans relâche, afin que la Suisse se positionne encore à l'avenir comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Cependant, il faut laisser le temps aux développements déjà en cours de produire leurs effets. Les instruments de l'économie de marché, en particulier, peuvent sembler lents à court terme, mais ils compensent largement cela par l'ampleur et la constance de leur impact

Auteur

Erol Bilecen, Responsable Sustainable Finance
erol.bilecen@sba.ch, +41 58 330 62 48

Contact

media@sba.ch, +41 58 330 63 95

www.swissbanking.ch · linkedin.com/company/swissbanking